

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de certification ANSSI-CC-2014/91

Logiciel Mistral IP version 2.0.84

Paris, le 22 décembre 2014

Le directeur général de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Guillaume POUPARD [ORIGINAL SIGNE]



Avertissement

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le produit dans les conditions d'utilisation ou d'exploitation définies dans ce rapport pour la version qui a été évaluée. Il est destiné également à fournir à l'acquéreur potentiel du produit les conditions dans lesquelles il pourra exploiter ou utiliser le produit de manière à se trouver dans les conditions d'utilisation pour lesquelles le produit a été évalué et certifié ; c'est pourquoi ce rapport de certification doit être lu conjointement aux guides d'utilisation et d'administration évalués ainsi qu'à la cible de sécurité du produit qui décrit les menaces, les hypothèses sur l'environnement et les conditions d'emploi présupposées afin que l'utilisateur puisse juger de l'adéquation du produit à son besoin en termes d'objectifs de sécurité.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation du produit par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), et ne garantit pas que le produit certifié soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information Centre de certification 51, boulevard de la Tour Maubourg 75700 Paris cedex 07 SP

certification.anssi@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

Page 2 sur 16 ANSSI-CC-CER-F-07.012



Référence du rapport de certification

ANSSI-CC-2014/91

Nom du produit

Logiciel Mistral IP

Référence/version du produit

Version 2.0.84

Critères d'évaluation et version

Critères Communs version 3.1 révision 4

Niveau d'évaluation

EAL 3 augmenté ALC FLR.3, AVA VAN.3

Développeur

Thales Communications

110 Avenue du Maréchal Leclerc **BP 70945 49309 Cholet**

Commanditaire

Thales Communications

4 avenue des Louvresses 92230 Gennevilliers, France

Centre d'évaluation

Amossys

4 bis allée du bâtiment, 35000 Rennes, France

Accords de reconnaissance applicables



SOG-IS



ANSSI-CC-CER-F-07.012 Page 3 sur 16

Préface

La certification

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les **rapports de certification**. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7).
- Les **certificats** délivrés par le Premier ministre attestent que l'exemplaire des produits ou systèmes soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet www.ssi.gouv.fr.

Page 4 sur 16 ANSSI-CC-CER-F-07.012



Table des matières

| 1. | LE I | PRODUIT | 6 |
|----|--|---|---------------------|
| | 1.1. 1.2. 1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.2.4 1.2.5 1.2.6 | 2. Identification du produit 3. Services de sécurité 4. Architecture 5. Cycle de vie | |
| 2. | L'E | VALUATION | 11 |
| | 2.1. 2.2. 2.3. DE L'AI 2.4. | REFERENTIELS D'EVALUATION TRAVAUX D'EVALUATION COTATION DES MECANISMES CRYPTOGRAPHIQUES SELON LES REFERENTIELS TEC NSSI ANALYSE DU GENERATEUR D'ALEAS | 11 HNIQUES 11 |
| 3. | LA | CERTIFICATION | 12 |
| | | CONCLUSION | 12 13 |
| A | NNEXE | E 1. NIVEAU D'EVALUATION DU PRODUIT | 14 |
| A] | NNEXE | 2. REFERENCES DOCUMENTAIRES DU PRODUIT EVALUE | 15 |
| | | | 16 |

1. Le produit

1.1. Présentation du produit

Le produit évalué est le logiciel du chiffreur IP, version 2.0.84, embarqué sur le boitier matériel Mistral, version 1.2.00, développé par Thales Communications.

Le produit, est un équipement de chiffrement de niveau réseau (couche 3 du modèle OSI) assurant la protection des paquets IP. Il offre des services de protection de données échangées sur des liens d'interconnexions de réseaux locaux avec un réseau tiers non maitrisé.

Deux modes de chiffrement sont disponibles :

- le mode simple renforcé qui assure uniquement le chiffrement de la charge utile des paquets IP (ce mode de chiffrement ne permet pas d'assurer la protection contre le rejeu);
- le mode tunnel qui permet le chiffrement complet des paquets IP dont notamment des en-têtes.

1.2. Description du produit

1.2.1. Introduction

La cible de sécurité [ST] définit le produit évalué, ses fonctionnalités de sécurité évaluées et son environnement d'exploitation.

1.2.2. Identification du produit

Les éléments constitutifs du produit sont identifiés dans la liste de configuration [CONF].

La version certifiée du produit est identifiable par les éléments suivants :

- la version de l'applicatif 2.0.84;
- la version du boitier matériel : 1.2.00.

Lors du démarrage de la TOE, un message permettant d'identifier la version du logiciel apparait sous forme d'une bannière d'accueil. Le résultat de la commande « *show version* » fournit également la version du logiciel et du boitier.

1.2.3. Services de sécurité

Les principaux services de sécurité fournis par le produit sont :

- la protection du flux de données en confidentialité ;
- la protection du flux de données en intégrité ;
- l'authentification des données échangées et la protection contre le rejeu ;
- l'authentification mutuelle des équipements de chiffrement ;
- l'administration locale et la supervision de l'équipement ;
- l'effacement d'urgence;
- le stockage des données locales sécurisé :
- la journalisation des événements.

Page 6 sur 16 ANSSI-CC-CER-F-07.012



1.2.4. Architecture

Le chiffreur s'insère dans une architecture plus large qui se compose de stations de gestion locale (SGL) et d'un centre d'élaboration de clés (CEC). Le produit est également en relation avec des équipements externes pour assurer sa supervision ou sa configuration.

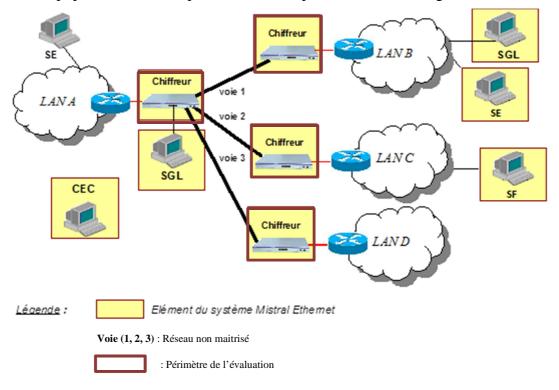


Figure 1: Architecture du système Mistral IP

Le produit est un équipement de chiffrement de type « passerelle VPN (*Virtual Private Network*) ». Placé en coupure des réseaux, il chiffre et déchiffre les paquets IP échangées avec l'extérieur au travers d'un tunnel IPSec (*Internet Protocol Security*). Les mécanismes mis en œuvre par le boîtier sont transparents pour les flux utilisateurs.

Le boîtier est administrable et configurable via une Interface de Gestion Locale (IGL), accessible localement en ligne de commande ou via la Station de Gestion Locale située sur un réseau local d'administration dédié.

Un serveur TFTP doit être mis à disposition du système Mistral pour effectuer les mises à jour *firmware* du boîtier. Il s'agit de la station nommée Serveur de Fichiers (SF).

La station de supervision (SE) permet la supervision des boîtiers Mistral IP. Elle est équipée d'un logiciel de supervision SNMP (*Simple Network Management Protocol*) et permet de superviser les boîtiers à distance via le protocole SNMP et les requêtes ICMP (*Internet Control Message Protocol*) supportées.

Le Centre d'Élaboration des Clés est une station hors ligne qui dispose d'un logiciel permettant d'élaborer des clés PSK (« *Pre-Shared Key* ») utilisées pour authentifier les boîtiers.

ANSSI-CC-CER-F-07.012 Page 7 sur 16

La TOE est la partie logicielle du boîtier Mistral IP. Ce dernier se compose d'un boîtier matériel et d'un OS Linux hébergeant l'applicatif.

Le schéma ci-dessous illustre l'architecture logique du produit.

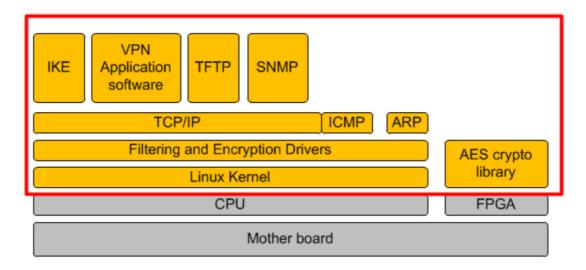


Figure 2: Architecture logique de la TOE

La TOE utilise les versions des composants sur étagères suivants :

- « Kernel Linux », version 2.6.38;
- « OpenSSL », version 0.9.8g;
- « UBoot », version 1.3.4;
- « DBus », version 1.2.20;
- « DBus-glib », version 0.8 4;
- « NetSNMP », version 5.4.2;

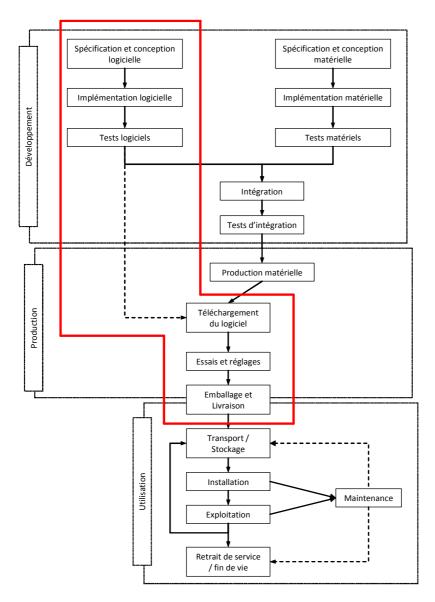
Tous les autres éléments appartenant au système Mistral (SGL, CEC) sont considérés comme hors périmètre de l'évaluation.

Page 8 sur 16 ANSSI-CC-CER-F-07.012

SÉCURITÉ

1.2.5. Cycle de vie

Le cycle de suivi du produit est le suivant :



Les phases du cycle de vie analysées dans le cadre de cette évaluation correspondent à celles détourées en rouge dans la figure précédence.

Les sites correspondants à ces phases sont les suivants :

Thales Communications & Security Site de Cholet

110 Av Maréchal Leclerc 49300 Cholet France

ANSSI-CC-CER-F-07.012 Page 9 sur 16

Thales Communications & Security Site de Gennevilliers

4 Av des Louvresses 92230 Gennevilliers France

L'ensemble des phases du cycle de vie du produit dans le cadre de cette évaluation se déroule sur le site de Cholet, à l'exception du développement de la partie crypto qui a lieu sur le site de Gennevilliers.

Pour l'évaluation, l'évaluateur a considéré comme administrateurs du produit les rôles suivants définis dans la cible de sécurité :

- les administrateurs du produit ;
- les administrateurs en charge de la plate-forme de gestion locale ;
- les administrateurs en charge de la plate-forme de supervision.

Il n'y a pas à proprement parler d'utilisateurs de la TOE définis dans la cible autre que les administrateurs. En effet, les fonctions de chiffrement de flux fournies par le produit sont transparentes pour un utilisateur en bout de chaine.

1.2.6. Configuration évaluée

Le certificat porte sur la partie logicielle de l'équipement comprenant la librairie cryptographique embarquée dans le FPGA (*Field Programmable Gate Array*).

Page 10 sur 16 ANSSI-CC-CER-F-07.012



2. L'évaluation

2.1. Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux **Critères Communs version 3.1 révision 4** [CC], et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel CEM [CEM].

2.2. Travaux d'évaluation

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le 4 novembre 2014, détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation sont à « **réussite** ».

2.3. Cotation des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI

La cotation des mécanismes cryptographiques a été réalisée conformément au référentiel technique de l'ANSSI [REF]. Les résultats obtenus ont fait l'objet d'un rapport d'analyse [EXP-CRY]. Les mécanismes analysés sont conformes aux exigences des référentiels cryptographiques de l'ANSSI. Les résultats ont été pris en compte dans l'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur et n'ont pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau AVA_VAN.3 visé.

2.4. Analyse du générateur d'aléas

Le produit comporte des générateurs d'aléas entrant dans le périmètre d'évaluation. Ces générateurs ont fait l'objet d'une analyse. Cette analyse n'a pas permis de mettre en évidence de biais statistiques bloquants pour un usage direct des sorties des générateurs. Ceci ne permet pas d'affirmer que les données générées soient réellement aléatoires mais assure que les générateurs ne souffrent pas de défauts majeurs de conception. Conformément au document [REF], la sortie des générateurs matériels de nombres aléatoires subit un retraitement algorithmique de nature cryptographique.

ANSSI-CC-CER-F-07.012 Page 11 sur 16

3. La certification

3.1. Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le logiciel « Mistral IP, version 2.0.84, embarqué dans le boitier matériel, version 1.2.00 » soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [ST] pour le niveau d'évaluation EAL 3 augmenté des composants ALC_FLR.3 et AVA_VAN.3.

3.2. Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le produit spécifié au chapitre 1.2 du présent rapport de certification.

L'utilisateur du produit certifié devra s'assurer du respect des objectifs de sécurité sur l'environnement d'exploitation, tels que spécifiés dans la cible de sécurité [ST], et suivre les recommandations se trouvant dans les guides fournis [GUIDES], notamment :

- associer les ports des éventuels commutateurs et concentrateurs de manière statique à l'adresse MAC des équipements qu'ils desservent ;
- bloquer toutes les fonctions de supervision depuis le réseau chiffré en privilégiant une supervision depuis l'interface de gestion locale ;
- privilégier l'utilisation du mode tunnel;
- ne pas utiliser le mode « simple renforcé » ;
- s'assurer de la conformité des clés générées par le CEC aux recommandations de l'ANSSI;
- s'assurer de la conformité des mécanismes de signature de mise à jour du logiciel.

Page 12 sur 16 ANSSI-CC-CER-F-07.012



3.3. Reconnaissance du certificat

3.3.1. Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E3 Elémentaire et CC EAL4. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



3.3.2. Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



ANSSI-CC-CER-F-07.012 Page 13 sur 16

¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

² Les pays signataires de l'accord CCRA sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.



Annexe 1. Niveau d'évaluation du produit

| Classe | Famille | Composants par niveau d'assurance | | | | | iveau | Niveau d'assurance retenu pour le produit | | |
|---|---------|--------------------------------------|-------|---|----------|---|----------|--|-----------|---|
| | | EAL 1 | EAL 2 | | EAL 4 | | EAL 6 | EAL 7 | EAL 3+ | Intitulé du composant |
| | ADV_ARC | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | Security architecture |
| | ADV_FSP | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 5 | 6 | 3 | description Functional specification with |
| ADV | ADV_IMP | | | | 1 | 1 | 2 | 2 | | complete summary |
| ADV Développement | ADV_INT | | | | | 2 | 3 | 3 | | |
| - coopposition | ADV_SPM | | | | | | 1 | 1 | | |
| | ADV_TDS | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 2 | Architectural design |
| AGD | AGD_OPE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | Operational user guidance |
| Guides d'utilisation | AGD_PRE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | Preparative procedures |
| | ALC_CMC | 1 | 2 | 3 | 4 | 4 | 5 | 5 | 3 | Authorisation controls |
| | ALC_CMS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 3 | Implementation representation CM coverage |
| ALC | ALC_DEL | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | Delivery procedures |
| Support au | ALC_DVS | | | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | Identification of security measures |
| cycle de vie | ALC_FLR | | | | | | | | 3 | Systematic flaw remediation |
| | ALC_LCD | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | Developer defined life-cycle model |
| | ALC_TAT | | | | 1 | 2 | 3 | 3 | | |
| | ASE_CCL | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | Conformance claims |
| | ASE_ECD | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | Extended components definition |
| ASE | ASE_INT | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | ST introduction |
| Evaluation de la | ASE_OBJ | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | Security objectives |
| cible de sécurité | ASE_REQ | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | Derived security requirements |
| | ASE_SPD | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | Security problem definition |
| | ASE_TSS | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | TOE summary specification |
| | ATE_COV | | 1 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | Analysis of coverage |
| ATE | ATE_DPT | | | 1 | 1 | 3 | 3 | 4 | 1 | Testing: basic design |
| Tests | ATE_FUN | | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | Functional testing |
| | ATE_IND | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | Independent testing: sample |
| AVA Estimation des vulnérabilités | AVA_VAN | 1 | 2 | 2 | 3 | 4 | 5 | 5 | 3 | Focused vulnerability analysis |

Page 14 sur 16 ANSSI-CC-CER-F-07.012



Annexe 2. Références documentaires du produit évalué

| [ST] | Security Target of Mistral IP Encryption Device Référence: 62 625 250 – 306; Version: P; Date: 29/10/2014. |
|-----------|--|
| [RTE] | EVALUATION TECHNICAL REPORT Référence : ETR-PEPITO2-1.00 ; Version : 1.00 ; Date : 04/11/2014. |
| [EXP-CRY] | Expertise des mécanismes cryptographiques Référence: CRY-PEPITO2-1.00; Version: 1.00; Date: 03/11/2014. |
| [CONF] | Plan de développement équipement - Système de chiffrement Mistral IP et ETHERNET Référence : 62 572 558 – 544 ; Version : O; Date : 08/08/2014. Index de Configuration Developpement Mistral VS8 Référence : 62 908 115 – 085 ; Version : S; Date : 28/10/2014. |
| [GUIDES] | Guide d'installation du produit : Procédure d'essai réglage personnalisation Référence : 62 908 104 – 072 ; Version : C; Date : 16/14/2014. Guide d'utilisation du produit : TRC7546-IO Mistral Net - Manuel Utilisateur Référence : 62 908 103 – 108 ; Version : F; Date : 22/10/2014. |

ANSSI-CC-CER-F-07.012 Page 15 sur 16

Annexe 3. Références liées à la certification

| Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information. | | | | |
|--|--|--|--|--|
| [CER/P/01] | Procédure CER/P/01 Certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information, ANSSI. | | | |
| [CC] | Common Criteria for Information Technology Security Evaluation: Part 1: Introduction and general model, July 2009, version 3.1, revision 3 Final, ref CCMB-2009-07-001; Part 2: Security functional components, July 2009, version 3.1, revision 3 Final, ref CCMB-2009-07-002; Part 3: Security assurance components, July 2009, version 3.1, revision 3 Final, ref CCMB-2009-07-003. | | | |
| [CCRA] | Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, Septembre 2014. | | | |
| [SOG-IS] | « Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates », version 3.0, 8 Janvier 2010, Management Committee. | | | |
| [CEM] | Common Methodology for Information Technology Security Evaluation : Evaluation Methodology, July 2009, version 3.1, revision 3 Final, ref CCMB-2009-07-004. | | | |
| [REF] | Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, version 1.20 du 26 janvier 2010 annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B_1), voir www.ssi.gouv.fr. | | | |

Page 16 sur 16 ANSSI-CC-CER-F-07.012